
Assembly of First Nations

55 Metcalfe Street, Suite 1600
Ottawa, Ontario K1P 6L5
Telephone: 613-241-6789 Fax: 613-241-5808
www.afn.ca



Assemblée des Premières Nations

55, rue Metcalfe, Suite 1600
Ottawa (Ontario) K1P 6L5
Téléphone: 613-241-6789 Télécopieur: 613-241-5808
www.afn.ca

ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DES CHEFS DU 3 AU 5 DÉCEMBRE 2019, OTTAWA (ONTARIO)

Résolution n° 98/2019

TITRE: Réduction de la pauvreté pour toutes les Premières Nations au Canada

OBJET: Développement social et économique

PROPOSEUR(E): Craig Makinaw, Chef, Première Nation d'Ermineskin, Alb.

COPROPOSEUR(E): Byron Louis, Chef, bande indienne d'Okanagan, C.-B.

DÉCISION: Adoptée par consensus

ATTENDU QUE:

A. En vertu de la *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones* :

- i. Article 21, (1) : Les peuples autochtones ont droit, sans discrimination d'aucune sorte, à l'amélioration de leur situation économique et sociale, notamment dans les domaines de l'éducation, de l'emploi, de la formation et de la reconversion professionnelles, du logement, de l'assainissement, de la santé et de la sécurité sociale;
- ii. Article 23 : Les peuples autochtones ont le droit de définir et d'élaborer des priorités et des stratégies en vue d'exercer leur droit au développement. En particulier, ils ont le droit d'être activement associés à l'élaboration et à la définition des programmes de santé, de logement et d'autres programmes économiques et sociaux les concernant, et, autant que possible, de les administrer par l'intermédiaire de leurs propres institutions;

B. Le Canada s'est engagé à mettre en œuvre les objectifs de développement durable (ODD) du Programme de développement durable à l'horizon de 2030 des Nations Unies, notamment les suivants :

- i. ODD 1 : Pas de pauvreté : Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde;
- ii. ODD 10 : Inégalités réduites : Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre;

Copie certifiée d'une résolution adoptée le 5^e jour de décembre 2019 à Ottawa (Ontario)

PERRY BELLEGARDE, CHEF NATIONAL

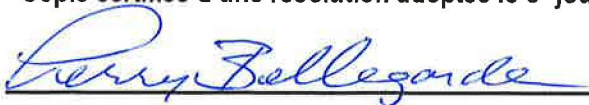
98 – 2019
Page 1 de 2

- C. Le Canada a lancé sa première Stratégie canadienne de réduction de la pauvreté (SCRP) en décembre 2018, mais il n'a pas annoncé de nouveaux fonds à cette fin dans son budget de 2019;
- D. Destiné à appuyer la SCRP, le projet de loi C-87, *Loi concernant la réduction de la pauvreté*, est mort au Feuilleton en septembre 2019, lorsque le Parlement a été dissous. Le Canada n'a pas indiqué s'il comptait représenter le projet de loi au début de la nouvelle session parlementaire;
- E. Le Canada n'a pas fourni de financement au Groupe de travail technique sur le développement social (GTTDS) de l'Assemblée des Premières Nations (APN) pour qu'il se penche sur la SCRP, cela malgré la résolution n° 47/2018 de l'APN, *Supervision par les Premières Nations de la mise en œuvre de la Stratégie nationale de réduction de la pauvreté du Canada*, qui enjoignait au GTTDS de travailler avec Emploi et Développement social Canada à la mise en œuvre de la SCRP;
- F. Les mesures et indicateurs actuels de réduction de la pauvreté, par exemple les Mesures de la pauvreté fondées sur un panier de consommation, excluent de nombreuses Premières Nations vivant dans des conditions particulières, telles les communautés éloignées. Une étude est nécessaire pour élaborer des indicateurs et des mesures de la pauvreté qui seraient appropriés à un usage par les Premières Nations.

POUR CES MOTIFS, les Chefs en Assemblée :

1. Enjoignent à l'Assemblée des Premières Nations (APN) de presser le gouvernement fédéral de fournir un financement durable et à long terme pour la Stratégie canadienne de réduction de la pauvreté (SCRP).
2. Enjoignent à l'APN d'obtenir du financement pour le Groupe de travail technique sur le développement social pour qu'il étudie l'applicabilité de la SCRP parmi les Premières Nations et qu'il formule des recommandations sur la façon de lutter contre la pauvreté.
3. Enjoignent à l'APN d'obtenir des fonds pour mener une étude sur des indicateurs et des mesures de la pauvreté propres aux Premières Nations.

Copie certifiée d'une résolution adoptée le 5^e jour de décembre 2019 à Ottawa (Ontario)



PERRY BELLEGARDE, CHEF NATIONAL